



HISTOIRE DE LA TACTIQUE, DE GUIBERT À NOS JOURS - Partie 2/6

La guerre ne se fait pas de peuple à peuple, mais de prince à prince

Colonel Claude FRANC - CDEC / division Doctrine

Publié le 07/01/2019

Histoire & stratégie

Jusqu'au XVIII^e siècle, les grandes puissances européennes sont toutes des monarchies héréditaires. La guerre ne se fait pas de peuple à peuple, mais de prince à prince, de souverain à souverain, afin d'établir, de conforter, de renforcer ou de recouvrer ses droits dynastiques. Le but de la guerre est donc, soit la défense du « pré carré », bien temporel ancestral du monarque, soit la conquête d'une ville ou d'une province qui, après annexion, peut le cas échéant servir de gage dans le cadre d'une négociation.

Il ne s'agit généralement pas de détruire une nation, ce qui aurait risqué de rompre l'équilibre européen. Dans ce cadre stratégique, si l'on veut ainsi décrire brièvement le caractère fondamental de la guerre au XVIII^e siècle, celle-ci peut être définie comme étant une guerre limitée.

Certes, ce caractère est aussi la conséquence des techniques militaires qui, en donnant à la défensive une grande supériorité sur l'offensive, limitent les entreprises des États. Mais, il reflète surtout les conditions politiques de l'Europe du temps et s'accorde avec les idées d'une époque aristocratique et classique où la modération et la mesure constituent la règle en toute chose.

À l'époque moderne, l'avènement du feu individuel contribue à l'essor de l'infanterie, méprisée comme vulgaire piétaille au Moyen Âge, faisant dire à Montesquieu que « plus une nation se rend savante dans l'art militaire, plus elle agit par son infanterie ». Pour améliorer sa puissance au combat, en augmentant les effets de son feu tout en la rendant moins vulnérable aux boulets de canons, le vieux carré, pilier de l'ordre profond, se fragmente et s'étire, les bataillons se rangent en ligne les uns à côté des autres, les escadrons de cavalerie passent aux ailes de ce dispositif général et cet ensemble devient une ligne mince sur quatre rangs, puis trois.

Le front des armées s'étend et il devient impossible au général d'en observer tous les mouvements de détail et de commander à la voix. Simultanément, de façon tout à fait empirique lors de la campagne de Bohême consécutive à l'abandon de Prague conquise

un peu témérairement au début de la guerre de Succession d'Autriche, pour échapper à la cavalerie autrichienne lancée à sa poursuite, le maréchal de Broglie divise son armée pour la diluer dans plusieurs vallées entre la Thuringe et le Rhin : c'est la naissance, avec ces « divisions d'armée », du système divisionnaire.

Il reste à Guibert à le formaliser et à le codifier. Enfin, par le choix de Gribeauval de pièces d'artillerie légères, chaque bataillon d'infanterie peut être doté de deux pièces, puis de quatre pièces déplacées et manœuvrées durant l'engagement pratiquement au même rythme que les unités d'infanterie : l'artillerie mobile est née et, comme l'écrit Guibert, elle devient très rapidement la troisième arme. C'est ce triptyque des trois armes, infanterie - cavalerie - artillerie, qui domine la manœuvre et la tactique de la Révolution jusqu'à nos jours. À la même époque, la situation particulière de la Prusse exerce une grande influence sur sa conception de la guerre.

Trop petite et ne disposant que de peu de ressources, il lui est difficile de supporter sans danger une guerre longue. Seuls de grands États structurés comme la France ou l'Autriche peuvent préférer une guerre d'usure aux aléas d'une grande bataille unique : entre la guerre de Dévolution en 1668 et la fin de la guerre de Sept Ans ³ en 1763, la France de Louis XIV et de Louis XV ne connaît en un siècle que de rares périodes de paix et sort épuisée de ces luttes. Or la Prusse, désormais présente sur la scène européenne, ne dispose ni des mêmes moyens, ni de la même population, ni de la même profondeur stratégique et court le risque de s'épuiser rapidement. Il lui faut donc rechercher au plus vite la décision par la bataille ⁴.

Aussi, Frédéric II, qui affirme que « le feu est l'élément destructeur et le mouvement seul l'élément décisif », porte-t-il tout son effort sur la mobilité de son armée et la puissance de choc. Il accroît sa capacité de manœuvre en recourant à la fois à des magasins fixes, prépositionnés en grand nombre dans des places fortes, et des convois mobiles. Il donna ainsi à son armée une nouvelle liberté d'action, la possibilité de modifier sa ligne de communication et de couvrir des étapes de vingt kilomètres.

Il augmente sa puissance de choc en proscrivant la charge de la cavalerie au pas, au trot ou en fourrageur, et en lui substituant la charge au galop, en masse serrée et alignée sur trois rangs. Enfin, le roi de Prusse adopte un procédé de combat nouveau : l'ordre oblique, qui consiste à utiliser la formation linéaire pour porter son effort principal contre une aile de l'ennemi. Au lieu de l'aborder de front, là où il déploie le maximum de feu, il l'attaque obliquement, après avoir tenté de le tromper par une manœuvre de diversion sur sa direction principale de marche, de manière à le déborder et à menacer ses communications sans se diviser lui-même.

Il déploie son armée, non pas parallèlement au front de l'adversaire, mais obliquement en renforçant l'aile portée en avant. Le centre de gravité de ses forces se trouve de la sorte déployé en face d'une aile de l'ennemi dans un rapport de forces local extrêmement favorable. Celui-là, fixé par une manœuvre d'abordage, n'a pas le temps de modifier son dispositif pour secourir l'aile menacée. Frédéric II fait alors converger les feux de son infanterie et de son artillerie sur cette aile, tandis que la cavalerie, se rabattant sur les arrières de l'ennemi, emporte la décision. C'est de cette manière qu'à Rossbach il défait séparément chacun de ses adversaires (Français de Soubise, Autrichiens et Russes) avant que ceux-ci n'aient eu la possibilité de se regrouper.

Fort des expériences françaises qu'il confronte au « modèle » prussien, Guibert, convaincu de la primauté du feu, propose un ordre mixte : la colonne de bataillon pour le mouvement, la ligne pour le combat. Pour mettre un terme aux controverses interminables entre l'ordre mince et l'ordre profond, une expérience en grandeur réelle

est réalisée par le maréchal de Broglie en 1778 au camp de Vaussieux, en Normandie, où quarante-quatre bataillons d'infanterie, six régiments de cavalerie et de l'artillerie sont rassemblés. Cette expérience confirme que les évolutions en lignes minces sont lourdes et difficiles, que les colonnes serrées peuvent se déplacer rapidement et se déployer instantanément en lignes à condition de ne pas dépasser l'effectif du bataillon.

C'est exactement ce qu'avait préconisé Guibert. Le corollaire en est une articulation des régiments et bataillons selon un mode ternaire de manière à pouvoir passer d'un dispositif à un autre par des mouvements simples et rapides. Il est désormais acquis qu'une armée peut marcher en plusieurs colonnes et se déployer rapidement dès que ses avant-gardes arrivent au contact. C'est un progrès immense, car les colonnes peuvent suivre les axes de circulation le plus longtemps possible et ne se déployer que sur le champ de bataille. On ne peut donc plus refuser le combat en se couvrant par le moindre obstacle naturel, qui suffisait jusqu'alors à arrêter la progression en lignes à travers champs.

Enfin, le dernier pas de l'évolution est franchi par l'articulation de l'armée en divisions séparées par des intervalles. Pour manœuvrer avec plus de facilité, une armée doit être fractionnée et les grandes unités ainsi créées ont pour objet de simplifier les ordres de marche et de faciliter ainsi que d'accélérer les mouvements par lesquels l'armée peut prendre un ordre de bataille. Idéalement, une armée doit être composée de trois ou quatre divisions d'infanterie englobant 24 bataillons et de deux ailes de cavalerie formant chacune une division. Le maréchal de Broglie adopte une telle organisation pour son armée dès 1759, en même temps qu'il utilise des tirailleurs pour combattre en avant de la ligne et dans les intervalles. Ces innovations sont entérinées par l'ordonnance de 1788 qui organise en France vingt et une divisions permanentes, et par le règlement de 1776 qui crée une compagnie de chasseurs au sein de chaque bataillon de ligne.

Ainsi, avec l'application des mesures préconisées par Guibert, aux armées volumineuses, lourdes et souvent non permanentes du XVII^e, succède un système d'armées professionnelles, parfois plus réduites mais dont les chefs privilégient la manœuvre et le mouvement. Les structures sont simplifiées et homogénéisées pour déboucher sur des entités tactiques interarmes capables de se déplacer et de manœuvrer de manière autonome.

L'ère de la bataille par consentement mutuel est terminée. Si l'on songe qu'elle durait depuis la plus haute Antiquité, on mesure le bouleversement que le système divisionnaire apporte à l'art de la guerre. En donnant aux États, et en premier lieu à la France, les moyens d'une puissance accrue, et introduit la notion de guerre totale qui ne va pas cesser de s'amplifier jusqu'au XX^esiècle. C'est bien ainsi que l'entendait Guibert, dont l'Essai ne se bornait pas à exposer des procédés de combat mais remettait en cause pratiquement toute la pratique de la guerre jusqu'au XVIII^esiècle : institutions, méthodes et doctrines.

3 Guerre de Dévolution, guerre de Hollande, guerre de la ligue d'Augsbourg, guerre de Succession d'Espagne, guerre de Succession de Pologne, guerre de Succession d'Autriche et guerre de Sept Ans. Elle sortait en outre de la guerre de Trente Ans dans laquelle Richelieu l'avait faite entrer en 1635, prolongée après 1648 par la guerre contre l'Espagne conclue par le traité des Pyrénées en 1659.

4 C'est ainsi que la Prusse sort absolument exsangue de la guerre de Sept Ans et, seule, la disparition subite du monarque russe en 1762 lui permet d'éviter le désastre.

Titre : HISTOIRE DE LA TACTIQUE, DE GUIBERT À NOS JOURS - Partie 2/6

Auteur(s) : Colonel Claude FRANC - CDEC / division Doctrine

Date de parution : 28/04/2018

DOCUMENT A TELECHARGER



Frédéric II de Prusse (1712-1786)



Victor-François, duc de Broglie
(1718-1804)